

Règlement Festival Laps'Trail de Vieux-Moulin

1 PRÉSENTATION

Le LAP'S TRAIL FESTIVAL de Vieux-Moulin est une série d'activités physique et sportive en milieu naturel.

2 CONDITION DE PARTICIPATION

2.1 Age minimum :

- Lap's Trail : nés avant le 14 avril 2007
- Trail de 8 km: nés avant le 14 avril 2007
- Trail de 12 km: nés avant le 14 avril 2007
- Randonnée 8km : Ouvert à tous, les mineurs doivent être obligatoirement accompagné d'un adulte.
- Initiation marche nordique : nés avant le 14 avril 2006
- Lap's Kids :

Catégories.	Tranche d'âges	Distance	Année de naissance
Baby Athlé	4-5-6 ans	500m	2019-2020-2021
École d'Athlétisme	7 - 9	1 000m	2016 - 2018
Poussin	10 - 11	1 500m	2014 - 2015

2.2 Licence FFA ou PPS:

- Lap's Trail : Afin de valider son inscription, chaque participant devra fournir à l'organisation par le biais de la plateforme d'inscription :
 - Soit une copie de sa licence FFA pour l'année en cours (licence « compétition » ou Athlè running » ou « Athlé entreprise » ou « Pass running » ou « FFTri »)
 - pour les majeurs compléter Le Parcours de Prévention Santé est valable 3 mois. Vous pouvez programmer un rappel à la date du 05/01/2025 pour compléter votre parcours: https://pps.athle.fr/courses/reminder/new?race_date=2025-04-05
- Lap's Kids : Autorisation parentale obligatoire. Le document est à télécharger sur le site internet de l'épreuve.
- Pour toutes les autres épreuves, aucun document n'est demandé.

2.3 Inscription et transfert de dossard

- Lap's Trail : Solo 25€ / Duo 50€, en duo, relais par équipe.
- Trail 8 km: 10€ / Trail 12 km: 15€

Pas d'inscription sur place.

- Randonnée 8km : 10€

- Lap's Kids : 5€

Toute annulation ne sera pas prise en compte 30 jours avant le début de l'épreuve.
Il est possible de transférer son dossard jusque 15 jours avant le début de l'épreuve.

L'annulation par l'organisateur due au refus de l'autorité communale pour cause de pandémie entrainera un remboursement à hauteur des frais déjà engagée par l'organisateur.

2.4 Annulation

Toute annulation ne sera pas prise en compte 30 jours avant le début de l'épreuve.
Il est possible de transférer son dossard jusque 15 jours avant le début de l'épreuve.

En cas d'accident ou de maladie grave du participant, il sera nécessaire de fournir un certificat médical signé et tamponné par le médecin attestant de la contre-indication à participer au Laps'Trail de Vieux-Moulin.

2.5 Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera exclusivement sur le lieu de départ.

2.6 Droit à l'image et communication

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

2.7 Assurance et risque encourus

Responsabilité civile : Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Il est conseillé aux autres participants de souscrire une assurance individuelle complémentaire.

L'organisation tient à préciser aux participants que cette course requiert un entraînement physique adapté. En s'inscrivant le participant renonce de fait à faire valoir, toutes revendications, de quelque nature qu'elles soient, à l'encontre de l'organisateur. Ceci concerne en particulier tout accident, blessure, piqûre d'insecte, vol dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant au cours de l'épreuve.

a. Ethique et responsabilité

Chaque participant s'engage à respecter l'environnement et à ne rien jeter sur le parcours ou le lieu de rassemblement.

Durant la course, tous les participants se doivent assistance mutuelle.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

3 EN COURSE Le Laps'Trail

a. Briefing d'avant course

Un briefing de l'organisation aura lieu le dimanche 6 avril à 7h50 sur la ligne de départ, afin de communiquer aux participants les dernières informations concernant l'épreuve et/ou la météo. La présence de tous les participants est indispensable. En fonction des conditions et/ou prévisions météo, l'organisation pourra annoncer une modification du parcours ou une annulation de l'épreuve.

b. L'épreuve

Le départ aura lieu sur la place du monument aux morts face à l'allée de Compiègne à Vieux-Moulin dans l'Oise.

La boucle fait 8km et 181 dénivelé positif et négatif.

Le parcours sera entièrement balisé.

c. Déroulement de la course et assistance

Le temps maximum pour réaliser un maximum de boucles est 5h00.

Un coureur dépassant les 5h00 d'épreuve sera éliminé.

C'est une course en autonomie totale, aucune assistance physique n'est autorisée.

Pacer et bâtons ne sont pas autorisés.

Pour être déclaré vainqueur, un concurrent doit comptabiliser le plus grand nombre de tours. En cas d'égalité, c'est celui qui aura fini en premier la dernière boucle qui sera vainqueur.

d. Ravitaillements

Le concurrent doit s'organiser pour se ravitailler, un espace à l'abris sera réservé pour la dépose de sac d'allègement.

Le concurrent pourra venir le récupérer entre chaque tour.

Un espace ravitaillement sera proposé par l'organisation, avec du solide et du liquide.

e. Equipement et matériel obligatoire

Aucun matériel obligatoire.

f. Météo

En cas de mauvaises conditions météo ou de décisions préfectorales, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou de neutraliser la course, l'heure du départ et même l'annuler sans que personne ne puisse prétendre à un remboursement.

g. Abandon

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible que sur le site de départ, en le signalant à la table de marque. Si ce point n'est pas accessible aux véhicules de secours ou de l'organisation, le participant devra regagner le point de départ par ses propres moyens.

Tout abandon en court de course doit être signalé à un membre de l'organisation.

4. CLASSEMENT ET DOTATIONS

Pas de classement. Le nombre de tous déterminera le et la vainqueur.

Chaque partant recevra un cadeau lors de son retrait de dossard.

TOUT PARTICIPANT RETIRANT SON DOSSARD ET PRENANT LE DÉPART ACCEPTE ET VALIDE CE REGLEMENT.